

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-de-Leeds tenue le 7 décembre 2020 à 19h00 à la salle l'Amicale à huit-clos.

Sont présents : MM. Marc-André Routhier, René Breton, Roger Cyr, Alexandre Malette et MME Andréa Gosselin formant quorum sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est également présente Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière .

### ***ORDRE DU JOUR***

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des prévisions budgétaires 2021.
3. Adoption du règlement # 367 ayant pour objet d'établir le budget 2021.
4. Période de questions allouées aux contribuables.
5. Fermeture de l'assemblée.

### ***LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1145-2020 du 28 octobre 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-097, daté du 1 décembre 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être à huit clos, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance et qu'un enregistrement des délibérations sera rendue publique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est :

258-12-20

Proposé par le conseiller M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer et que leurs délibérations seront rendues publique.

## ***LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021***

259 -12-20                   Proposé par le conseiller M. Marc-André Routhier et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les prévisions budgétaires 2021 soient acceptées suite à la lecture de celles-ci.

## ***ADOPTION DU RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET 2021***

260 -12-20                   Proposé par le conseiller MME Andréa Gosselin et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 367 ayant pour objet d'établir le budget (prévisions budgétaires) pour l'année financière 2021, fixer le taux de la taxe foncière, des taxes spéciales, de la taxe à l'unité ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux (aqueduc, égout, enlèvement et transport des ordures, des matières recyclables et enfouissement) » soit adopté et il l'est.

## ***PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉES AUX CONTRIBUABLES***

Aucune question déposée à la municipalité dans le cadre de la procédure en vigueur de la pandémie.

## ***FERMETURE DE LA SÉANCE***

261-12-20                   Proposé par le conseiller M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h18.

Philippe Chabot  
Maire

Sonia Tardif, g.m.a.  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Philippe Chabot, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Chabot, maire

## ***CERTIFICATION DE CRÉDIT***

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière